

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE**

50-51 ALLEES MARINES
64102 BAYONNE CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

*A l'assemblée générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
BAYONNE PAYS BASQUE*

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous portons à votre connaissance les éléments suivants à la justification de nos appréciations :

- Les principes comptables suivis ; les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre dont l'appréciation est essentielle au regard de leurs incidences majeures figurent dans l'Annexe. Nous attirons particulièrement votre attention
 - Sur les indications concernant :
 - Les spécificités des services
 - Les engagements financiers
 - Les provisions et amortissements
 - Transfert du personnel à la CCI Régionale
 - Sur les conséquences comptables liées aux conditions d'application de la concession du port de commerce de Bayonne mentionnées au point 6 de l'annexe
 - Sur les règles appliquées pour la comptabilité de la concession portuaire de St-Jean-de-Luz, mentionnées au point 7 de l'annexe
- Les estimations significatives retenues sont explicitées dans l'annexe
- La présentation d'ensemble des comptes annuels est conforme aux règles

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CCI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CCI.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 7 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

EXCO SOROSTE
David BRETTE



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2017	EXERCICE N-1
ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, FONDS COMMERCIAL (1)	413.005,61	346.963,26
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40.000,00	40.000,00
AVANCES ET ACOMPTES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
TERRAINS	1.568.885,03	108.273,56
CONSTRUCTIONS	11.382.753,57	5.554.213,84
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.128.794,21	1.621.549,16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS		
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20.226.308,25	18.252.397,83
TERRAINS	20.670.822,96	4.393.775,74
CONSTRUCTIONS	53.281.263,42	30.142.286,59
INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS	35.265.843,89	16.668.947,74
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES	1.255.685,97	1.044.276,16
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS	465.987,80	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		
PARTICIPATIONS	10.922.180,95	2.601.908,76
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.		
AUTRES TITRES IMMOBILISES	296.674,35	44.094,19
PRETS	2.345.997,00	
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES		
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	7.942,92	
TOTAL	160.272.145,93	80.818.686,83
ACTIF CIRCULANT		
STOCKS ET EN COURS		
CREANCES (3)		
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2.489.991,55	23.565,05
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	770.373,81	15.000,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
ACTIONS PROPRES		
AUTRES TITRES	2.134.707,44	
DISPONIBILITES	5.502.261,59	
COMPTES DE REGULARISAT.		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	169.881,32	
TOTAL	11.067.215,71	38.565,05
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES		
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS		
ECART DE CONVERSION ACTIF		
TOTAL DE L'ACTIF	171.339.361,64	80.857.251,88
(1) DONT DROIT AU BAIL		
(2) DONT A MOINS D'UN AN		
(3) DONT A PLUS D'UN AN		

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2017	EXERCICE N-1
PASSIF AVANT REPARTITION		
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS	2.081.794,87	2.081.794,87
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	4.457.634,96	4.400.574,12
REPORT A NOUVEAU	9.528.596,21	9.909.718,29
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	283.393,79	324.061,24
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10.734.286,32	11.636.633,16
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL	26.518.918,57	27.704.659,20
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDEANT	40.655.980,79	41.773.409,29
TOTAL	40.655.980,79	41.773.409,29
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	505.730,00	305.730,00
PROVISIONS POUR CHARGES	2.980.617,99	3.794.939,99
TOTAL	3.486.347,99	4.100.669,99
DETTES (1)		
EMPRUNTS OBLIGAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)	16.794.780,09	18.699.590,92
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS	213,76	288.747,62
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	841.298,33	2.149.272,98
DETTES FISCALES & SOCIALES	555.000,76	612.511,77
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTEs RATTACHES	277.546,09	1.346.399,53
AUTRES DETTES	579.431,67	863.292,97
COMPTES DE REGULARISATION (1)		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	772.591,71	7.786.270,11
TOTAL	19.820.862,41	31.746.085,90
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL DU PASSIF	90.482.109,76	105.324.824,38
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS		

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE AU 31/12/2017	EXERCICE N-1

* PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :	*	*

* VENTES DE MARCHANDISES	* 20.504,00 *	* 18.924,00 *
* VENTES D'IMPRIMES	* 13.815,65 *	* 13.966,83 *
* VENTES DE LISTES	* 6.688,35 *	* 4.957,17 *

* PRODUCTION VENDUE	* 11.087.988,85 *	* 15.962.586,37 *

* ETUDES	* 38.346,25 *	* 1.376.533,17 *
* DROITS DE PORT	* 3.999.131,00 *	* 3.888.400,44 *
* TONNAGE GARANTI	* 182.930,68 *	* 328.936,35 *
* REDEVANCES D'EQUIPEMENT	* 253.287,25 *	* 221.010,08 *
* REMORQUAGE	* 340.870,96 *	* 275.455,07 *
* USAGE D'INSTALLATIONS & MATERIEL DE PORT	* 1.120.627,38 *	* 947.274,12 *
* FORMATION	* 23.633,17 *	* 214.633,09 *
* DOCUMENTATION	* *	* 105,00 *
* TERRAINS	* 668.802,97 *	* 592.222,92 *
* HANGARS	* 547.497,30 *	* 538.363,67 *
* EAU	* 38.151,02 *	* 40.658,16 *
* ENERGIE ELECTRIQUE	* 1.525,74 *	* 8.892,11 *
* TELEPHONE	* *	* 4.752,00 *
* DROITS D'INSCRIPTION	* 3.981,09 *	* 5.677,01 *
* DROITS DE SCOLARITE	* 1.002.423,71 *	* 4.470.559,22 *
* DROITS COURS DE LANGUES	* 375.396,62 *	* 393.038,80 *
* DROITS DE PARTICIPAT° AUX STAGES	* 766.157,06 *	* 740.098,38 *
* FRAIS DE DOSSIERS	* 60,00 *	* 2.580,00 *
* PARTICIPATION A L'APPRENTISSAGE	* *	* 63.398,00 *
* LOCATION APPARTEMENTS ET DIVERS	* 1.849,56 *	* 1.849,56 *
* LOCATIONS IMMOBILIERES	* 492.813,43 *	* 774.458,15 *
* LOCATION SALLES	* 31.531,25 *	* 53.120,18 *
* LOCATION GARAGES	* 5.298,90 *	* 4.428,00 *
* LOCATION MATERIEL	* *	* 335,48 *
* USAGE D'INSTALLATION ET MATERIEL DIVERS	* 63,00 *	* 1.104,89 *
* CONNEXION INTERNET	* *	* 14.465,50 *
* AUTRES SERVICES	* 436.948,34 *	* 82.565,69 *
* CHARGES LOCATIVES	* 113.814,02 *	* 260.430,08 *
* REMBOURSEMENT PHOTOCOPIES	* 2,72 *	* 513,60 *
* REMBOURSEMENT DOCUMENTATION	* 29,17 *	* *
* REMBT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS	* 2.090,53 *	* 11.329,03 *
* REMBT D'AFFRANCHISSEMENTS	* 1.273,11 *	* 980,36 *
* REMBOURSEMENT ASTREINTE & MAIN D'OEUVRE	* 3.400,00 *	* 2.520,00 *
* REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE	* 502,01 *	* 481,72 *
* REMBOURSEMENT DIVERS	* 92.178,53 *	* 47.101,62 *
* VISAS IMPORT-EXPORT	* 41.788,57 *	* 49.029,05 *
* C.F.E. - REDEVANCES CARTES	* 37.170,00 *	* 43.175,00 *
* C.F.E. - FORMULE "SERVICE +"	* 84.965,00 *	* 96.900,00 *
* C.F.E. - CHAMBERSIGN	* 12.018,60 *	* 8.054,70 *
* BANQUE DE DONNEES	* 50,29 *	* *
* FORMALITES APPRENTISSAGE	* 12.390,00 *	* 12.500,00 *
* SALONS - FOIRES - EXPOSITIONS	* 43.436,34 *	* 5.506,66 *
* COLLOQUES, SEMINAIRES ET CONFERENCES	* *	* 32.589,84 *
* PRODUITS & SERVICES DIVERS	* 311.553,28 *	* 347.388,83 *
* R.R.R. ACCORDES PAR LA CCI SUR PRESTATIONS DE SERV	* *	* 829,16 *

* REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS,...	* *	* *

* MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	* 11.108.492,85 *	* 15.981.510,37 *

* PRODUCTION STOCKEE	* *	* *

* PRODUCTION IMMOBILISEE	* *	* *

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2017	EXERCICE N-1
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		4.391.527,15	9.804.788,81
TAXE ADDITIONNELLE COTISATION FONCIERE DES ENTREPR	3.526.976,00		3.515.858,80
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT	6.000,00		909.636,34
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS	62.405,50		1.245.005,64
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION DEPARTEMENTS	28.462,86		73.103,11
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COMMUNES	10.000,00		10.000,00
SUB. EXPLOITATION C.A.P.B.	53.427,31		199.279,30
CONTRIBUTIONS RECUES DE LA CCIR			21.810,39
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CEE	280.072,99		835.602,39
TAXE APPRENTISSAGE	328.965,09		2.255.697,03
AUTRES SUBVENTIONS EXPLOITATION	95.217,40		738.795,81
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES		1.829.218,58	422.054,28
REPRISES PROVISIONS P/ RISQUES & CHARGES D'EXPLOIT	959.395,00		100.531,00
REPRISES P.P.D. CREANCES	12.356,85		86.790,45
REPRISES S/PROVISIONS P/GROSSES REPARATIONS	33.000,00		42.500,00
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : ASSURANCES ET DIV	35.251,28		10.031,32
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : CHARGES DE PERSON	284.679,67		173.533,51
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : DIVERS CNASEA / F	504.535,78		8.668,00
AUTRES PRODUITS		244.224,01	322.006,61
REDEVANCES SOUS-TRAITES : AUTRES CHARGES	119.431,11		188.128,49
REMBT IMPOT FONCIER	121.145,49		129.140,48
COTISATIONS MEMBRES CIP MANDAT A CCI BPB SG	750,00		1.050,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2.897,41		3.687,64
TOTAL		17.573.462,59	26.530.360,07
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES		834.426,45	1.378.747,07
MISE A JOUR DE LOGICIELS	9.574,39		7.006,63
ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX			197.946,08
EAU	45.414,91		63.676,79
ELECTRICITE	284.170,64		416.810,41
GAZ DE CHAUFFAGE	48.572,72		54.553,04
AIR COMPRIME, OXYGENE, ACETYLENE PRODUITS CHIMIQUE	475,40		10.758,52
PRODUITS D'ENTRETIEN & NETTOYAGE	10.860,76		22.556,61
PETIT MATERIEL-OUTILLAGE	71.385,58		222.050,71
FOURNITURES DE BUREAU	20.172,31		44.851,64
IMPRIMES DIVERS	9.156,33		23.603,51
FOURNITURES DE MATERIEL INFORMATIQUE	4.485,57		19.978,17
FOURNITURES SCOLAIRES ET DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	5.481,03		13.805,29
HABILLEMENT & VETEMENT TRAVAIL	9.899,42		15.531,27
COMBUST, CARBURANT, LUBRIFIANT	314.777,39		265.618,40
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES		9.472.168,62	17.915.234,89
SOUS TRAITANCE GENERALE	360,00		540,00
CREDIT-BAIL MOBILIER			9.847,15
CREDIT-BAIL MATERIEL INFORMATIQUE	223.615,56		260.082,68
LOCATIONS IMMOBILIERES	202.284,44		434.352,85

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2017	EXERCICE N-1
LOCATIONS MATERIELS	26.906,19		24.089,43
LOCATIONS MATERIEL INFORMATIQUE			6.232,18
LOCATIONS VEHICULES	34.473,94		62.281,92
CHARGES LOCATIVES			12.258,00
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS IMMOBILIERS	476.124,08		520.584,99
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS MOBILIERS	376.326,70		602.472,37
ENTRETIEN & REPARATIONS S/ MATERIEL INFORMATIQUE	3.628,70		4.101,60
MAINTENANCE	98.087,26		195.280,67
MAINTENANCE S/MATERIEL INFORMATIQUE	91.661,50		170.185,01
PRIMES D'ASSURANCES	325.229,67		320.168,86
ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION	6.551,36		11.144,52
ETUDES ET RECHERCHES	105.515,00		103.385,00
ABONNEMENT DOCUMENTATION	30.210,51		35.639,07
OUVRAGES DOCUMENTATION	1.026,53		2.839,70
FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	12.145,52		33.905,82
BANQUES DE DONNEES / AUTRES	10.856,33		24.030,68
PERSONNEL INTERIMAIRE	59.552,07		47.081,20
PERS. DETACHE PERMANENTS	4.811.051,95		9.591.388,84
PERS. DETACHE VACATAIRES	321.285,37		931.517,26
PERS.DET.CHARGES SOCIALES CP&CET	26.714,10		215.021,52
HONORAIRES	271.530,96		423.953,65
HONORAIRES DE FORMATION	325.544,19		366.287,68
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	12.452,92		18.676,88
CONTROLE APAVE & DEKRA	15.416,79		41.500,49
ANNONCES ET INSERTIONS	184.561,71		221.258,99
FOIRES ET EXPOSITIONS	29.344,38		58.520,32
CATALOGUES ET IMPRIMES	27.166,84		50.644,87
PUBLICATIONS	10.056,00		21.816,60
AUTRES ACTIONS PUBLICITAIRES	21.170,66		41.549,63
POURBOIRES, DONS, CADEAUX	10.784,41		25.072,27
FRAIS DE TRANSPORT MATERIEL	3.631,21		12.884,34
VOYAGES ET DEPLACEMENTS PERSONNEL PERMANENT	81.723,90		211.345,95
VOYAGES ET DEPLACTS INTERVENANTS & ENSEIGNANTS	10.530,72		61.843,86
VOYAGES & DEPLACEMENTS ETUDIANTS	1.006,00		255.034,14
DEPLACTS INTERV. REFACTURÉS	2.100,00		1.790,00
VOYAGES ET DEPLACTS IMPUTABLES S/FPC PERSONNEL PER	4.362,70		5.248,98
VOYAGES ET DEPLACEMENTS ELUS	31.170,22		24.372,53
VOYAGES ET DEPLACEMENTS AUTRES	15.116,26		78.283,29
RECEPTIONS	102.808,39		166.567,72
AFFRANCHISSEMENTS	58.207,75		108.027,97
TELEPHONE	65.068,03		123.034,25
TELEPHONE LIAISON ORDINATEUR	6.028,13		11.396,89
TELECOPIE / FAX	1.311,35		1.252,16
TELECOMMUNICATION / INTERNET	99.136,99		146.536,35
FRAIS BANCAIRES	4.036,03		9.436,29
FRAIS REGROUPEMENT DES APPRENTIS			24.688,00
COTISATIONS DIVERSES	101.541,95		138.183,17
FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	16.938,90		27.737,20
HEBERGEMENT DES APPRENTIS			2.610,00
RESTAURATION DES APPRENTIS			55.717,50
SOUS-TRAITANCE : NETTOYAGE DES LOCAUX	94.857,40		230.380,56
SOUS-TRAITANCE : GARDIENNAGE, SURVEILLANCE	9.718,35		18.913,16
FPC (PROGRAMME)	69.612,41		102.867,11
SECURITE GENERALE	4.348,80		6.667,16
REDEVANCES FERROVIAIRES	44.962,06		13.040,83
FRAIS PERCEPTION DOUANES	38.265,00		36.994,00
P.S. DIVERSES EXTERIEURES	508.111,97		725.449,84
PRESTATIONS DE FORMATION			860.695,47
R.R.R. OBTENUS / SERVICES EXTER.	633,34		3.433,49
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES		377.035,15	384.145,87

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE AU 31/12/2017	EXERCICE N-1
TAXE S/ LES SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	3.812,00	3.813,00
VERSEMENT AUX TRANSPORTS URBAINS	28.690,28	27.913,99
PARTICIPATION F.P.C. (DIVERS)	7.634,32	6.068,25
PARTICIPAT° EFFORT DE CONSTRUCT° PERSONNEL PERMANENT	9.814,11	9.626,58
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1.278,12	4.384,34
CHARGES FISCALES S/CONGES PAYES CHARGES FISCALES S	442,59	184,51
CET - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	437,00	438,00
TAXE FONCIERE	304.879,00	311.058,00
TAXE D'HABITATION	11.063,00	11.016,00
TIMBRES FISCAUX	225,00	
AUTRES DROITS	438,00	
REDEVANCE T. V.	138,00	137,00
CONTRIBUTION FIPHFP (INSERTION HANDICAPES)	7.690,21	7.709,56
TAXES DIVERSES (MINES, RED.RADIOELECTRIQUES...)	493,52	1.796,64
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2.252.891,67	2.190.417,59
SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	2.152.956,36	2.139.283,35
PROVISION CONGES PAYES NON PRIS	17.465,27	1.405,79
PRIME DE PANIER NON IMPOSABLE	3.003,90	2.830,50
NOURRITURE DEDUCTIBLE PB	48.008,52	48.093,53
ALLOCATION FIN CARRIERE	26.372,62	
PRIME DE TRANSPORT NON IMPOSABLE	1.620,00	1.616,00
INDEMNITE DE LICENCIEMENT	3.465,00	
CHARGES SOCIALES	1.174.438,78	1.089.431,91
COTISATIONS URSSAF - PERSONNEL PERMANENT	471.826,74	473.051,01
COTISATIONS URSSAF - ENSEIGNANTS VACATAIRES - INTE		188,81
COTISATIONS URSSAF ENSEIGNANTS PERMANENTS/ETUDIANT	516,00	1.737,00
COTISATIONS ENIM (PB)	175.247,22	178.994,79
COTISATIONS CMAF (PB)	50.992,79	50.258,21
COTISATIONS STE MUTUALISTE	50.100,35	48.006,20
HUMANIS RETRAITE CADRES	24.037,83	22.141,92
HUMANIS RETRAITE PORT NON CADRES	54.741,89	54.731,52
ARIAL RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	61.226,86	59.134,19
HUMANIS AGIRC	35.410,95	34.168,29
COTISATIONS AG2R PENIBILITE SPECIFIQUE METIERS POR	89.629,15	
COTISATIONS CMAF - PERSONNEL PERMANENT	65.761,24	62.919,00
COTISATIONS PREVOYANCE (MALAKOFF ET AXA)	19.418,30	18.229,40
COTISATIONS PREVOYANCE (HUMANIS) (MARINS PB)	10.116,95	9.958,57
COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	728,68	15,71
SERVICE SOCIAL MARITIME (PB)	1.217,13	1.159,67
COTISATIONS C.O.S.	23.191,00	22.309,53
AUTRES OEUVRES SOCIALES (DONT MEDAILLES TRAVAIL)	3.617,83	3.309,88
INDEMNITES STAGIAIRES	600,00	7.433,04
MEDECINE DU TRAVAIL	12.974,62	23.675,77
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES CHARGES SOCIALES S	6.537,61	316,40
TITRES DE RESTAURANT	18.003,00	17.693,00
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS		
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS	2.992.578,36	3.507.242,77
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	1.387.449,46	1.325.830,42
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.666,67	10.000,00
DOT.AMORT. LOGICIELS	37.740,98	172.608,60
DOT.AMORT.AGENCE AMENAGT TERRAIN	9.176,44	9.176,44
DOT.AMORT.CONSTRUCT°ADMINISTRAT. ENS.IMMOB.ADMINIS	283.611,75	406.009,08
DOT.AMORT. CONSTRUCT°-INSTALLAT° GENERALES-AGENCEM	39.607,08	39.607,09
DOT.AMORT. MATERIEL PEDAGOGIQUE		190.512,66

COMPTÉ DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2017	EXERCICE N-1
DOT.AMORT.INSTALLAT°GENERALES AGENCEMENTS - AMENAG	38.846,91		69.988,27
DOT.AMORT.MATERIEL DE BUREAU	4.756,54		7.640,89
DOT.AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	36.749,55		81.140,88
DOT.AMORT. MOBILIER	19.687,63		39.398,99
DOT.AMORT.MATERIEL DE PROTECTION D'HYGIENE & SECUR	905,90		5.069,04
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.560,59		50.124,80
DOT.AMORT.DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	1.118.818,86		1.100.135,61
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS			
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.		30.023,71	49.463,39
DOT.P.P.D. CREANCES	15.023,71		49.463,39
DOT.P.P.D. AUTRES CREANCES	15.000,00		
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.		549.619,00	498.343,00
DOT.PROV.POUR RISQUES & CHARGES D'EXPLOITATION	214.619,00		188.343,00
DOT.PROV. GROSSES REPARATIONS	335.000,00		310.000,00
AUTRES CHARGES		468.170,44	247.767,28
REDEVANCES BREVETS, MARQUES, LICENCES	10.941,63		8.037,97
DROITS D'AUTEUR ET REPRODUCTION	2.828,73		5.298,04
REDEVANCES P/CONCESSIONS	19.790,57		18.770,25
PERTES S/CREANCES IRRECOUVRABLES DE L'EXERCICE	613,78		6.409,54
PERTES S/CREANCES IRRECOUVRABLES DES EXERCICES ANT	14.807,16		17.127,06
FONDS DE CONCOURS	4.500,00		5.500,00
AUTRES CONTRIBUTIONS	391.835,68		134.778,54
BOURSES ET PRIX			13.474,00
FRAIS D'ETABLISSEMENT DES LISTES LISTES ELECTORALE			11.852,56
AUTRES FRAIS P/ELECTIONS CONSULAIRES			1.956,10
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	22.852,89		24.563,22
TOTAL		18.151.352,18	27.260.793,77
RESULTAT D'EXPLOITATION		577.889,59	730.433,70
PRODUITS FINANCIERS :			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.		1.267,41	488,87
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	514,81		488,87
REVENUS DES PRETS	752,60		
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES		97.266,42	217.048,98
REVENUS DES SICAV			32,68
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	97.266,42		217.016,30
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE		47.353,57	
REPRISES P.P.D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	47.353,57		
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			2.117,67
GAINS DE CHANGE			2.117,67
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
TOTAL		145.887,40	219.655,52
CHARGES FINANCIERES :			

Société EUR

[illegible]

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Société EUR

	EXERCICE	AU 31/12/2017	EXERCICE N-1

* RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	*	1.014.202,33	1.376.207,15

* PRODUITS EXCEPTIONNELS :	*		

* SUR OPERATIONS DE GESTION	*	317.550,18	289.876,12
* AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ OPERATIONS DE GES	*	317.550,18	289.876,12

* SUR OPERATIONS EN CAPITAL	*	1.134.071,84	977.006,20
* PRODUITS DES CESSIONS DES IMMO. CORPORELLES	*		0,83
* PRODUITS DES CESSIONS DES IMMO. FINANCIERES	*	186.473,00	
* QUOTE-PART SUBVENTIONS D'EQUIPT VIREE AU RESULTAT	*	946.628,84	976.949,37
* AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS OPERATIONS EN CAPITA	*	970,00	56,00

* REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE	*		
* TOTAL	*	1.451.622,02	1.266.882,32

* CHARGES EXCEPTIONNELLES :	*		

* SUR OPERATIONS DE GESTION	*	375.403,32	41.979,41
* AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPERATIONS DE GE	*	375.403,32	41.979,41

* SUR OPERATIONS EN CAPITAL	*	145.410,16	
* VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° INCORPORELLES CEDE	*	9.010,00	
* VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° CORPORELLES CEDEES	*	101.095,91	
* VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° FINANCIERES CEDEES	*	35.304,25	

* DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	*	200.000,00	172.757,00
* DOT. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	*	200.000,00	172.757,00

* TOTAL	*	720.813,48	214.736,41

* RESULTAT EXCEPTIONNEL	*	730.808,54	1.052.145,91

* PARTICIPATION DES SALAIRES	*		
* IMPOTS SUR LES BENEFICES	*		

* TOTAL DES PRODUITS	*	19.170.972,01	28.016.897,91
* TOTAL DES CHARGES	*	19.454.365,80	28.340.959,15

* BENEFICE OU PERTE	*	283.393,79	324.061,24

* Y COMPRIS :	*		
* - REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER	*		
* - REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	*		

* (1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.	*		
* (2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.	*		
* (3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES	*		
* (4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES	*		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2017

SOMMAIRE

- 1. Faits caractéristiques de l'exercice**
- 2. Règles et méthodes comptables**
- 3. Principales méthodes utilisées**
 - 3.1. Actif immobilisé**
 - 3.2. Créances**
 - 3.3. Provisions**
 - 3.4. Engagements sociaux**
 - 3.5. Transfert du personnel à la CCIR au 1^{er} janvier 2013**
- 4. Spécificités du service général**
- 5. Spécificités du service formation**
- 6. Spécificités du service port de commerce de Bayonne**
- 7. Spécificités du service port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure**
- 8. Spécificités du service divers**
- 9. Autres informations**
 - 9.1. Produits et charges imputables à un autre exercice – Annexe 5**
 - 9.2. Charges à payer et produits à recevoir – Annexe 6**
 - 9.3. Engagements financiers – Annexe 7**
 - 9.4. Engagements de crédit-bail – Annexe 8**
 - 9.5. Tableau des mouvements des capitaux propres – Annexe 9**
 - 9.6. Tableau des effectifs – Annexe 10**

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2017 a été marqué par les points suivants :

✓ La baisse de la ressource fiscale

La ressource fiscale est en diminution en raison du plan sur 3 ans de diminution des dotations de l'Etat. Les comptes 2017 sont par conséquent impactés de cette baisse qui correspond à 32% de baisse cumulée depuis 2013 soit -1,6 M€.

✓ Un nouveau Directeur Général pour la CCI Bayonne

Bernard Darretche a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé par Frank Laveille qui a pris ses fonctions le 15 novembre 2017. L'arrivée de Frank Laveille s'inscrit dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat obligeant les CCI à chercher de nouvelles sources de financement et à revoir leur modèle économique.

✓ La filialisation de l'ESTIA au 1^{er} janvier 2017

La CCI a décidé de filialiser le campus ESTIA au 1^{er} janvier 2017 sous la forme juridique d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire dont la CCI détient 99,9 %. Cette décision a été prise afin d'ancrer l'école territorialement et de la doter d'une autonomie de gestion. Les conséquences comptables et financières se traduisent par l'apport partiel d'actif des comptes de l'ESTIA et du CFA au 01/01/2017 (sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2016) pour une valeur de 3 845 K€ dont le bâtiment ESTIA 2 et 753 K€ de trésorerie. Cette opération a aussi été encadrée par des conventions entre la CCI et l'ESTIA pour une durée de 5 ans : convention de mise à disposition des services supports, convention d'avance de trésorerie, délégation de service public pour la gestion et l'animation des hôtels d'entreprises, mandat de gestion de trésorerie à la CCI, bail du bâtiment ESTIA 1 (porté par la SCI Bidart).

✓ De belles performances pour le Centre de Formation Continue

Pour la seconde année depuis la création du Centre de formation consulaire, celui-ci est en bénéfice grâce aux très bons résultats de Kedge et la demande croissante pour ce type de formation Bachelor.

✓ La signature de l'avenant n°6 du contrat de DSP pour le Port de Bayonne

Le trafic portuaire est en légère augmentation en 2017 avec 2,3 MT. L'amélioration du résultat est surtout marquée par le développement du chiffre d'affaires lié à l'utilisation des grues et de l'outillage public et la maîtrise des charges. L'année 2017 s'est vue également marquée par la signature de l'avenant n°6 du contrat de DSP du Port de Bayonne prévoyant un programme d'investissement ambitieux de 11,6 M€ sur la période 2017-2023 et le versement par le CRNA à la CCI d'une subvention annuelle de 1,670 M€ sur la période 2018-

2023 soit au total 10,023 M€ correspondant aux coûts d'exploitation du dragage, à concurrence de l'atteinte d'un plafond de trésorerie de 6 M€. Les retombées comptables de cet avenant auront une répercussion sur les comptes 2018.

✓ La modification des sous-traités du Port de Saint Jean de Luz

L'exploitation du port de pêche de Saint Jean de Luz avait conduit à signer plusieurs sous-traités dont celui consenti à l'Association de Gestion du port de pêche pour l'exploitation de l'outillage public et de deux machines de production de glace, pour lequel la CCI a mis fin au 31/12/2017. Un nouveau contrat de concession est venu remplacer le contrat de sous-traité revoyant les obligations et les conditions d'exploitation. Les retombées comptables de ce contrat de concession auront une répercussion sur les comptes 2018.

2. Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, avec mention des règles comptables applicables aux concessions (Cf. Point 6) ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

3.1. Actif immobilisé :

L'évaluation des immobilisations a été effectuée au coût historique.

Les immobilisations entièrement amorties mais faisant partie de l'inventaire sont maintenues pour mémoire uniquement, et ont une valeur zéro.

Conformément aux règles comptables sur les actifs, les amortissements et les dépréciations issues notamment des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06, les options retenues sont les suivantes :

- Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles tels que les droits de mutation, commissions et frais d'actes sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations et comptabilisés en charges ;
- L'approche par composants, pour les immobilisations, a été mise en œuvre ;
- Des seuils de significativité ont été fixés. Ces seuils sont basés sur les 3 critères suivants :
 - La valeur absolue du composant
 - La valeur relative du composant par rapport à la valeur globale du bien acquis
 - L'écart de la durée d'amortissement du composant par rapport à la durée d'amortissement du bien acquis

- Les coûts d'emprunts ne sont pas activés ;
- Les frais de recherche et développement : non applicable à la CCIT ;
- L'application aux concessions : suite à une démarche initiée par la CCIT de Bayonne Pays Basque et son commissaire aux comptes, le Président du Conseil National de la Comptabilité a précisé, dans un courrier adressé le 4 janvier 2006 au Président de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, sa position pour les concessions de service public. Compte tenu de ce courrier, la CCI de Bayonne a considéré que les immobilisations étaient hors champ d'application de ces nouvelles normes, et donc pas décomposées. Cette position est confirmée par le RF comptable N°367 de décembre 2009 « L'avis 2002-07 exclut de son champ les amortissements spécifiques des entreprises concessionnaires. L'avis 2002-12 ne modifie pas les exclusions. »

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Le matériel informatique et les logiciels sont amortis sur deux ans au service Estia en raison de l'évolution technologique extrêmement rapide dans ce secteur.

Les autres taux d'amortissement figurent dans l'annexe comptable n°1.

Les mouvements de l'actif immobilisé figurent en annexe comptable n°2.

L'état des filiales et participations figure en annexe comptable n°3.

3.2. Créances :

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale de remplacement (coût historique).

Par prudence, des provisions pour dépréciation ont été constituées sur les créances pour lesquelles les possibilités de recouvrement étaient incertaines.

L'état des échéances des créances et des dettes figure en annexe comptable n°4.

3.3. Provisions :

Les différentes provisions pour risques et charges d'exploitation, réunissant les conditions exigées par le règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable sur les passifs, ont été évaluées en fonction de leurs spécificités avec le concours des responsables opérationnels concernés.

Les provisions sont constituées T.T.C. (sauf aux Ports et sur le service « Divers » où la T.V.A. est récupérée).

Au Service général, une provision a été constituée pour les titres qui figurent au bilan la valeur est déterminée à partir de l'actif net.

L'état des provisions figure en annexe comptable N°2.

En ce qui concerne les provisions pour risques et charges les mouvements de l'exercice 2017 ont été les suivants :

Les principales dotations aux provisions sont :

- Pour l'ensemble des services :
 - Des provisions pour un total de 30 K€ couvrant les risques de non recouvrement de créances ;
 - Des provisions pour un total de 66 K€ au titre des passifs sociaux

- Une provision de 43 K€ pour dépréciation des titres de participation détenus dans nos filiales et SCI ;
- Au Service Général :
 - Une provision de 200 K€ pour risque de litige social ;
- Au Service Ports :
 - Un complément de provision de 139 K€ pour l'actualisation des passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité ;
 - Une provision de 335 K€ pour grosses réparations correspondant au lissage des obligations d'entretien à venir de l'apportement du remorqueur pour 35 K€ et une provision pour incidents sur la nouvelle drague de 100 K€ ainsi qu'une provision de 200 K€ appelée « cale sèche » afin de prévoir un arrêt de la drague pour entretien périodique.

Les principales reprises de provisions sont :

- Pour l'ensemble des services :
 - Des reprises de provisions pour un total de 115 K€ sur les passifs sociaux correspondant aux départs d'agents en fin de carrière ou ayant cessé leur relation de travail à la CCI ;
 - Des reprises de provisions pour dépréciation de créances pour un total de 12 K€ suite à des abandons de créances ou des encaissements ;
- Au Service Général :
 - Une reprise de provision pour travaux de mise aux normes de 279 K€ liée à l'assouplissement de la réglementation ;
 - Une reprise de provision pour 47 K€ pour ajuster la dépréciation des titres de participation détenus dans nos filiales et SCI ;
- Au Service Ports :
 - Une reprise de provision pour contentieux de 450 K€ liée au litige Point P/ BMSO dans lequel le jugement rendu était favorable à la CCI et la partie adverse ne s'est pas pourvue en cassation ;
 - Un complément de reprise de provision de 115 K€ pour la reprise des passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité (départ d) ;
 - La reprise de provision pour grosses réparation de 33 K€ à hauteur des dépenses engagées ;

3.4. Engagements sociaux :

- Conformément à la recommandation 03-R-01 du CNC, relative aux engagements de retraite et avantages similaires, l'évaluation de ces engagements a été réalisée par un organisme tiers spécialisé, et ce, selon la méthode actuarielle prévue par les textes.
- Au 31/12/2017, les engagements suivants sont comptabilisés au passif du bilan :

Au titre des services non portuaires :

- Les allocations de fin de carrière : 503 K€ déterminées en fonction de l'ancienneté et des droits acquis ;
- Allocation d'ancienneté : 73 K€ attribuée sous forme de points lorsque l'ancienneté requise est acquise ;

Au titre des concessions portuaires :

- Les allocations ancienneté et indemnités de fin de carrière : 353 K€
- Les médailles du travail : 75 K€ ;
- Les surcoûts induits par la nouvelle convention portuaire permettant les départs anticipés dans le cadre de l'accord pénibilité national concernant le personnel grutier du port de Bayonne : 1025 K€

3.5. Transfert du personnel à la CCIR depuis le 1^{er} janvier 2013 :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément à la Loi de juillet 2010 portant réforme des CCI, l'ensemble du personnel (à l'exception du personnel des ports) a été transféré à la CCIR Aquitaine qui en est devenue l'employeur. Ce personnel a été de droit remis à la disposition de la CCIBPB le même jour.

Les conséquences comptables de ce transfert sont les suivantes :

- Les salaires et traitements, les charges sociales et les charges fiscales des personnels des services non portuaires (permanents ou vacataires) sont comptabilisées depuis 2013 dans des comptes de classe 62 dénommés « Personnel détaché permanent » ou « Personnel détaché vacataire » et figurent donc au compte de résultat 2017 en « Autres achats et charges externes » pour un montant total de 5.106 K€.
- Au niveau du bilan : les dettes liées au personnel non portuaire (congrés payés, compte épargne temps, passifs sociaux, ...) figurent depuis le transfert en autres dettes vis-à-vis de la CCIR Aquitaine nouvel employeur (et non plus en dettes fiscales et sociales comme les exercices précédents).

4. Spécificités du Service Général :

- TACET 2017 :

Depuis le vote de la Loi portant sur la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie en 07/2010, la collecte de la ressource fiscale se fait à l'échelon régional par la CCIR. Ainsi, en 2017, la TACET a été collecté par la CCIR Aquitaine pour l'ensemble des CCI Territoriales dépendent d'elle et elle a été ensuite répartie à chacune selon une clé votée par son Assemblée Générale. La CCIT BPB a reçu, à ce titre un montant de 3.385.505 € auquel s'est ajouté 111.662 € au titre du fonds de péréquation et 29.809 € lié au rattrapage du versement des quelques CCI réfractaires au prélèvement de fonds de roulement en 2014 soit un total de 3.526.976 €.

- SCI du Centre Consulaire de Formation de Bayonne :

Le montant total des titres de participation au capital de la SCI Centre consulaire de formation de Bayonne créée en 1992 est de 3.950K€ au 31/12/2017 détenu à 99,9% par la CCI.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 1.783K€.

- OFP Sud-Ouest :

Le montant total des titres au capital de l'OFP Sud-Ouest créée en 2014 est de 200 K€ au 31/12/2017 détenu à 40% par la CCI.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 13K€.

5. Spécificités du Service Formation :

- Collecte de la Taxe d'Apprentissage :

Le Service de gestion de la Collecte de la Taxe d'Apprentissage a été régionalisé au 1^{er} janvier 2016, l'établissement est donc éteint dans les comptes. L'activité est assurée par une personne dont le salaire est refacturé à la CCIR.

- SCI Centre Consulaire de Formation de Bidart :

Une société civile immobilière a été constituée le 25 mars 1996. Cette SCI a pour objet de gérer le bâtiment « Estia 1 » hébergeant l'école d'ingénieurs de la CCI BPB.

Le montant des titres de participation de l'ensemble de la Chambre de Commerce dans cette SCI est de 2.927 K€ au 31/12/2017 détenu à 99,9% par la CCI (dont 2.165 K€ au Service Formation et 762 K€ au Service Général).

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 806 K€.

- Titres EESC ESTIA :

L'EESC ESTIA a été constituée au 01/01/2017 et est composée des actifs et passifs des établissements ESTIA et CFA au sein de la CCI au 31/12/2016, correspondant aux dettes et aux créances incluant la trésorerie. Les valeurs d'apport sont celles arrêtées au 31/12/2016 et s'élèvent à 3 844 842 € incluant le bâtiment ESTIA 2 et de la trésorerie pour 753 K€. Cet apport de la CCI lui octroie 99,9% des parts de la société EESC ESTIA.

6. Spécificités du Service Port de commerce de Bayonne :

Convention de délégation de service public du port de commerce de Bayonne signée le 29 décembre 2008 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 15 ans.

- Valorisation des immobilisations :

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexes 2A et B de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément aux annexes de la convention.

- Conséquences comptables et financières liées au renouvellement de la concession :

La signature d'une nouvelle convention de DSP avec entrée en vigueur au 01/01/2009 a eu pour conséquences comptables et financières sur l'exercice 2017 :

- La prise en charge par la concession de la totalité du coût du dragage (dans la précédente concession seuls 50% des coûts étaient à la charge du port) pour un montant qui atteint jusqu'à 2.906 K€ en 2014.
- Au regard de la hausse de ces coûts de dragage et afin de rendre le Port de Bayonne compétitif, la CCI Bayonne Pays Basque a décidé d'acquérir une drague qui a été livrée le 25 septembre 2015. A ce titre un avenant à la convention CRA (Région Aquitaine) de délégation de service public a été signé le 3/03/2014

autorisant cette acquisition et engageant la Région au rachat à la Valeur Nette Comptable en fin de contrat.

- La constatation, selon l'annexe 12 à la Convention, d'une redevance domaniale à verser à la Région, dont le montant s'élève à 17 K€ pour sa part fixe. Aucune part variable n'a été reversée en 2017 du fait des résultats en déficit ;
- Un avenant en date du 8/12/2014 étendant le périmètre géographique de la concession avait été signé, l'échange de terrains en découlant a généré une soulte de 1,3 M€ en 2014 dont 1.043.513,28 € ont été portés en réserve foncière après couverture des travaux et frais engagés par la CCI.
- Un avenant en date du 5/12/2015 étendant le périmètre géographique de la concession a été signé, il en résulte l'inscription à l'actif du bilan de la concession des travaux financés par la Région Aquitaine à hauteur de 13.160 K€ pour la reconstruction du quai « CASTEL ».
- Un avenant n°5 signé le 5/12/2015 et prévoyant que le compte de réserve présente un solde de 6 millions d'euros en fin de contrat et que l'intégralité de la trésorerie soit restitué au concédant. Cette réserve se décompose en 4,8 M€ de réserve foncière et 1,2 M€ de provision pour les coûts de départs.
- L'affectation d'une part du résultat de 550 K€ en réserve foncière. Selon les conditions de la DSP le délégataire s'engage à constituer une réserve foncière d'une valeur de 8.250 K€ sur la durée de la concession en vue d'acquérir des terrains. L'engagement de la CCI est ramené à 4.800 K€ par l'avenant n°5. Au 31/12/2017 (avant donc affectation du résultat 2017) la réserve s'élève à 4.457 K€ dont 150K€ ont déjà été affectés à l'acquisition d'un terrain en 2009.
- Un avenant n°6 signé le 19/03/2018 révisant les obligations financières de la CCI et prévoyant un programme d'investissement ambitieux de 11,6 M€ sur la période 2017-2023 et le versement par le CRNA à la CCI d'une subvention annuelle de 1,670 M€ sur la période 2018-2023 soit au total 10,023 M€ correspondant aux coûts d'exploitation du dragage, à concurrence de l'atteinte d'un plafond de trésorerie de 6 M€.
- Le niveau de trésorerie à fin 2017 est de 4,397 M€ supérieur aux prévisions dans l'avenant n°6.

- Dotations aux amortissements des immobilisations :

Pour l'ensemble des immobilisations qu'elles soient nouvellement acquises par la concession depuis le 1^{er} janvier 2009 ou apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.

Par exception à cette règle, et conformément à l'avenant 2 au contrat de DSP, les amortissements relatifs à la nouvelle drague impactent le compte de résultat de la concession à due concurrence.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement. La dépréciation est calculée en fonction de la durée de vie de l'investissement.

Les biens immobilisés ne sont pas renouvelables.

- Amortissements de caducité :

A expiration du contrat de concession, et selon l'article 60.01 de ce dernier, l'ensemble des biens feront retour gratuitement à la Région. En conséquence, et conformément au guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975, un amortissement à caractère financier dit « amortissement de caducité » est constaté sur tous les nouveaux biens acquis depuis le 1^{er} janvier 2009. Cet amortissement traduit la nécessité pour le concessionnaire de récupérer les investissements qu'il a effectués dans la concession.

L'amortissement de caducité est déterminé à partir de la date de mise en service sur la durée résiduelle de la concession pour les biens dont la durée de vie dépasse la fin du contrat.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement.

- Provisions de renouvellement des immobilisations :

Aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la concession compte tenu de la durée de vie des biens ou de l'obsolescence attendue sur certains types de biens informatiques.

- Provisions pour grosses réparations:

L'exploitation de la drague depuis 2015 et sur une année pleine en 2016, qui a représenté un investissement de 13,8 M€, nous a conduit à provisionner les dépenses pour grosses réparations et pour incident, le montant total de ces provisions au 31/12/2017 est de 762 K€.

- Subventions d'investissements :

Le traitement comptable des subventions d'investissement appliqué est celui de droit commun, à savoir : inscription de la subvention dans les capitaux propres et reprise au compte de résultat selon un plan de reprise parallèle au plan d'amortissement de caducité.

- Droits de port :

Les tarifs du port de Bayonne sont fixés annuellement par la CCIT. Les droits de port en découlant sont recouverts directement par les services douaniers et reversés, via le Trésor Public, à la chambre qui n'en a donc pas la maîtrise.

7. Spécificités du Service Port de pêche de Saint Jean de Luz / Ciboure :

Convention de délégation de service public d'établissement et d'exploitation de l'outillage public du port de pêche et de commerce de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure signé le 20 décembre 2006 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 20 ans.

- Valorisation des immobilisations :

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexe II de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément à l'annexe III de la convention « valorisation des biens apportés en concession ».

- Amortissements de caducité :

Aucun amortissement de caducité n'est appliqué, le nouveau contrat de concession du port de Saint Jean de Luz / Ciboure stipulant que les immobilisations seront reprises pour

leur valeur nette comptable en fin de concession (art. 44.1 de la DSP). La valeur nette comptable des immobilisations projetée au 31/12/2026 serait de 1 477 442 € diminuée de la quote-part non amortie de 773 009 € soit une valeur nette de 698 335 €.

- Dotations aux amortissements des immobilisations :

Le mode de calcul des dotations aux amortissements est identique aux exercices précédents pour les nouveaux investissements acquis par la concession à compter du 1^{er} janvier 2007 : la base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement et la durée d'amortissement suit les règles comptables (annexe 1).

Pour les immobilisations apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.

- Provisions de renouvellement des immobilisations :

En ce qui concerne le port de Saint Jean de Luz / Ciboure aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la nouvelle concession.

8. Spécificités du service divers :

Compte tenu de la nature et de l'importance des opérations de construction des hôtels d'entreprises sur le parc technologique d'Izarbel ainsi que sur la zone d'activité de Baia Park (Olatu Leku) et conformément à la circulaire interministérielle n°1111 du 30 mars 1992, cette activité est affectée à un service budgétaire particulier intitulé "Service Divers".

Cette activité de nature immobilière est assujettie à la TVA par option.

Un mandat de gestion et d'animation des hôtels d'entreprises Izarbel et Olatu Leku, sous forme de délégation de service public, a été confié par la CCI à l'EESC ESTIA pour 5 ans.

ANNEXE COMPTABLE N°1 : CALCUL DES AMORTISSEMENTS

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire
et sur les durées détaillées ci-après:

	LOGICIELS	4 ANS
	FRAIS DE RECHERCHE	de 3 à 5 ANS
	MATERIEL INFORMATIQUE	4 ANS
*(1)	CONSTRUCTIONS	de 10 à 50 ANS
	AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	10 - 20 ANS
	INSTALLATIONS COMPLEXES	15 ANS
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	5 ANS
	INSTALLATIONS GENERALES	5 ANS
	MATERIEL DE TRANSPORT	5 ANS
	MATERIEL DE BUREAU	5 ANS
	MOBILIER	5 et 10 ANS
	MATERIEL HYGIENE ET SECURITE	5 ANS
	AUTRES IMMO CORPORELLES	5 ANS
	MATERIEL INDUSTRIEL	8-10-15 ANS
	OUTILLAGE INDUSTRIEL	5-10 ANS
*(1)	durée variable en fonction du type composant ou du type de bâtiment (hangar, préfabriqué ou construction en dur,...)	

**ANNEXE COMPTABLE N°2 :
MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES PROVISIONS**

IMMOBILISATIONS				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2016	AUGMENT. 2 017	DIMINUT. 2 017	VALEUR BRUTE AU 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 220 660	23 762	791 416	453 006
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 590 881	112 041	10 622 490	15 080 433
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	128 871 752	2 464 021	169 860	131 165 912
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 758 683	5 854 469	40 357	13 572 795
TOTAL GENERAL	163 441 976	8 454 294	11 624 124	160 272 146

AMORTISSEMENTS				
	MONTANTS AU 31/12/2016	AUGMENT. 2 017	DIMINUT. 2 017	MONTANTS AU 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 011 935	44 408	669 379	386 963
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 426 825	441 902	6 584 691	7 284 037
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	65 773 718	4 796 730	68 765	70 501 684
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	80 212 478	5 283 040	7 322 834	78 172 684

PROVISIONS				
	MONTANTS AU 31/12/2016	AUGMENT. 2 017	DIMINUT. 2 017	MONTANTS AU 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 650 215	43 142	47 354	2 646 003
ACTIF CIRCULANT	135 202	30 024	126 661	38 565
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 100 670	749 619	1 363 941	3 486 348
DOTATIONS ET REPRISES S/RESULTAT				
D'EXPLOITATION		579 643	1 490 602	
FINANCIERES		43 142	47 354	
EXCEPTIONNELLES		200 000	0	

ANNEXE COMPTABLE 3 : INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES FILIALES

AU 31/12/2017 chaque filiale et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital et Rt	Quote-part du capital détenue	Résultats AU 31/12/2017 exercice clos	Chiffre d'affaires
1. Filiales (détenues à plus de 50%) SCI Centre Consulaire de Formation de Bayonne	3 951 564,36	-1 830 050,50	99,93%	46 515	163 044
SCI Centre consulaire de Formation de Bidart EESC ESTIA	2 930 375,01 3 836 630,00 €	-799 257,12 8 312,49	99,90% 99,996%	-7 527 283 806	270 620 6 867 534
2. Participations (détenues entre 10 et 50%) OFP Sud Ouest	500 000,00 €	0,00	40,00%	-129 400	850 447

Renseignements globaux	Filiales		Participations		
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	
. Valeur comptable des titres détenus:					
. brute.....	10 722 180,95		200 000,00		10 922 180,95 €
. nette.....	8 132 839,39		187 432,80		8 320 272,19 €
. Montant des subventions accordées					0,00 €
. Montant des prêts et avances accordés	0,00				

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE

ANNEXE COMPTABLE 4 : ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

	MONTANT BRUT au 31/12/2017	ECHEANCES	
		A 1 AN AU +	A + D'1 AN
CREANCES			
Créances clients et cptes rattachés	2 489 992	2 489 992	
autres créances	770 374	770 374	
charges constatées d'avance	169 881	169 881	
TOTAL CREANCES	3 430 247	3 430 247	0
DETTES			
emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16 794 780	1 604 519	15 190 261
emprunts et dettes financiers divers	214	214	
dettes fournisseurs et cptes rattachés	841 298	841 298	
dettes fiscales et sociales	555 001	555 001	
dettes s/immo comptes rattachés	277 546	277 546	
autres dettes	579 432	579 432	
produits constatés d'avance	772 592	772 592	
TOTAL DETTES	19 820 863	4 630 602	15 190 261

**ANNEXE COMPTABLE 5 :
PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE**

	2017
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	169 881
Charges d'exploitation	
Service Général (divers abonnements et maintenances)	68 337
Service Formation (frais de scolarité/ maintenance / assurances)	67 985
Service Ports (abonnements)	30 354
Service Divers	3 205
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	772 592
Produits d'exploitation	
Service Général (diverses cotisations)	29 050
Service Divers	2 617
Service Ports (assurance dommage ouvrage)	1 761
Service Formation (droits de scolarité)	739 164

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE

**ANNEXE COMPTABLE 6 :
CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR**

CHARGES A PAYER	MONTANT en euros
INTERETS COURUS S/ETABLISSEMENTS DE CREDITS	75 832
FOURNISSEURS EXPLOIT. FACTURES NON PARVENUES	240 257
FOURNISSEURS IMMOB. FACTURES NON PARVENUES	33 502
PERSONNEL DETTES PROVISIONNEES P/ CONGES PAYES	154 983
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	2 281
ORG. SOCIAUX CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	78 777
ORG. SOCIAUX AUTRES CHARGES A PAYER	6 941
ETAT CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER	3 936
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	7 911
AUTRES CHARGES A PAYER	243
CLIENTS R,R,R / AVOIRS A ETABLIR	71 951
TOTAL CHARGES A PAYER	676 614

PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT en euros
CREANCES FOURNISSEURS AVOIRS NON RECUS	116 842
CREANCES CLIENTS FACTURES A ETABLIR	179 614
ETAT-PRODUITS A RECEVOIR	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A RECEVOIR	0
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR (dont subventions d'exploitation)	507 589
INTERETS COURUS COMPTES A TERME	4 500
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	808 545

**ANNEXE COMPTABLE 7 :
ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS ET DONNES**

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS		AU 31/12/2017
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT HOTEL D'ENTREPRISES OLATU LEKU		0
CAUTIONS DIVERSES CHANTIER RENOVATION CHAUFFAGE ESTIA		29 966
CAUTIONS DIVERSES PORT DE SAINT JEAN DE LUZ		84 811
CAUTIONS DIVERSES CHANTIER PORT DE BAYONNE		133 926
CAUTIONS HOTELS ENTREPRISES		164 030
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		412 731
ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES		AU 31/12/2017
MONTANTS DES INTERETS DES EMPRUNTS RESTANT DUS		
* Etablissements de crédits:		
PORT DE ST JEAN DE LUZ		58 966
PORT DE BAYONNE		3 284 581
SERVICE GENERAL		21 861
SERVICE DIVERS		217 734
SERVICE FORMATION		0
	sous-total:	3 583 142
ESTIA		
Montant des intérêts sur prêts bonifiés restant dus		393
	sous-total:	393
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		3 583 535

ANNEXE COMPTABLE 8 : ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

POSTES DU BILAN	REDEVANCES PAYEES		REDEVANCES RESTANT A PAYER		PRIX ACHAT RESIDUEL	TOTAL LOYERS
	en 2017 (1)	CUMULEES	JUSQU' A 1 AN	PLUS D'1 AN		
Serveur Isertes (SG)	6 416,88	26 427,28	5 703,30		324,00	32 130,58
45 PC KBS (FC)	7 235,81	28 039,28	0,00	0,00	275,02	28 039,28
68 PC KBS (FC)	11 213,12	26 184,48	7 454,88	0,00	332,93	33 639,36
76 PC KBS (FC)	12 382,84	15 478,17	12 381,31	9 285,98	372,10	37 145,46
220 PC Estia (FS)	44 030,62	184 522,33	0,00	0,00	1 815,28	184 522,33
22 PC Estia (FS)	5 345,75	18 500,64	0,00	0,00	181,53	18 500,64
200 PC ESTIA (FS)	74 448,00	173 918,81	49 495,65	0,00	1 843,77	223 414,46
36 PC ESTIA (FS)	13 400,64	30 151,44	10 050,48	0,00	398,26	40 201,92
40 PC ESTIA (FS)	13 397,87	13 397,87	14 544,00	14 544,00		42 485,87
230 PC ESTIA (FS)	82 636,80	103 296,00	82 636,80	61 977,60	2 483,17	247 910,40
TOTAL	270 508,13	619 916,30	182 286,42	85 807,58	8 026,06	887 990,30

POSTES DU BILAN	COUT ENTREE	DATE ENTREE	DUREE AMORTISSEMENT ANNEES	TAUX AMORTISSEMENT	DOT.AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE
Serveur Isertes (SG)	32 292,00	20/11/13	5,00	0,20	6 458,40	5 920,20
45 PC KBS (FC)	27 502,31	10/10/14	3,00	0,33	7 639,53	0,00
68 PC KBS (FC)	33 292,80	01/09/15	3,00	0,33	11 097,60	8 323,20
76 PC KBS (FC)	37 209,60	01/10/16	3,00	0,33	12 403,20	22 739,20
220 PC Estia (FS)	181 528,47	20/09/14	3,00	0,33	45 382,12	0,00
22 PC Estia (FS)	18 152,84	13/11/14	3,00	0,33	5 546,70	0,00
200 PC Estia (FS)	221 252,81	01/09/15	3,00	0,33	73 750,94	55 313,20
36 PC Estia (FS)	39 825,50	01/10/15	3,00	0,33	13 275,17	11 062,64
40 PC ESTIA (FS)	43 185,60	30/01/17	3,00	0,33	13 195,60	29 990,00
230 PC ESTIA (FS)	248 317,20	01/10/16	3,00	0,33	82 772,40	151 749,40
TOTAL	882 559,13				271 521,65	285 097,84

**ANNEXE COMPTABLE N°9 :
MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

CAPITAUX PROPRES					
	VALEUR AU 31/12/2016	AUGMENT. 2017	AFFECTAT* RT 2016	DIMINUT. 2017	VALEUR AU 31/12/2017
APPORTS					
Service Général	2 081 795	0	0	0	2 081 795
Service Formation	1 986 944				1 986 944
Services Portuaires	94 851				94 851
Service Divers	0				0
	0				0
AUTRES RESERVES					
Port de Bayonne (Réserve Foncière)	4 400 574	0	57 061	0	4 457 635
	4 400 574		57 061		4 457 635
REPORT A NOUVEAU					
Service Général	9 909 718	0	-381 122	0	9 528 596
Service Formation	7 687 415		-132 846		7 554 568,61
Services Portuaires	797 975		1 440 509		2 238 484,18
Service Divers	755 595		-1 680 862		-925 266,40
	668 733		-7 924		660 809,82
RESULTAT DE L'EXERCICE					
Service Général	-324 061	-283 394	324 061	0	-283 394
Service Formation	-132 846	266 365	132 846		266 365
Services Portuaires	1 440 509	543 351	-1 440 509		543 351
Service Divers	-1 623 801	-1 149 357	1 623 801		-1 149 357
	-7 924	56 247	7 924		56 247
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
Service Général	11 636 633	89 104	0	991 451	10 734 286
Service Formation	0				0
Services Portuaires	2 689 801			268 980	2 420 821
Service Divers	5 917 337	89 104		587 743	5 418 698
	3 029 495	0		134 728	2 894 767
TOTAL GENERAL	27 704 659	-194 290	0	991 451	26 518 919

AUTRE FONDS PROPRES				
	MONTANTS AU 31/12/2016	AUGMENT. 2017	DIMINUT. 2017	MONTANTS AU 31/12/2017
DROITS DU CONCEDEANT				
Services Portuaires	41 773 409	763 639	0	40 655 981
	41 773 409	763 639	1 881 068	40 655 981
	0			0
	0			0
TOTAL GENERAL	41 773 409	763 639	1 881 068	40 655 981

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS BASQUE

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE
Tableau 1
ETAT DES EFFECTIFS AU 31.12.2017

Durée de l'emploi	Régime juridique	Personnel mis à disposition par la CCI Aquitaine					Personnel salarié					TOTAL (3) à (12)
		A.T.	C.F.E.	S.G. 3 et 4	C.F.A.	Formations hors C.F.A.	Ports	Aéropports	Aménagements	PEEC	Divers	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Année pleine	Statut	3,82	2,84	42,68		14,72						64,06
	Convention verte (ccnu)						33,15					33,15
	Convention marins						12					12,00
	Contrats à durée indéterminée											0
	Contrats à durée déterminée			2								2,00
Année partielle	SOUS - TOTAL 1	3,82	2,84	44,68	0	14,72	45,15					111,21
	Statut			6								6
	Convention verte (ccnu)						3					3
	Convention marins						6					6
	Contrat à durée indéterminée											0
TOTAL GENERAL 1 + 2	Contrat à durée déterminée	1		4,5		1						6,5
	SOUS - TOTAL 2	1	0	10,5	0	1	9					21,5
		4,82	2,84	55,18	0	15,72	54,15					132,71
Vacataires							0					0